

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

DELIBERATION N° 20-436

9 OCTOBRE 2020

COOPERATION MEDITERRANEENNE

Actions humanitaires - Soutien à l'Arménie

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°16-599 du 12 octobre 2016 de la Commission permanente du Conseil régional approuvant le cadre d'intervention pour les actions mises en œuvre dans le champ de la coopération décentralisée en Méditerranée ;

VU la délibération n°18-13 du 16 mars 2018 du Conseil régional approuvant et adoptant la « Méditerranée du Futur : nouvelle stratégie de coopération euro-méditerranéenne » et approuvant les termes du nouvel accord de coopération entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région de Lori (Arménie) ;

VU la délibération n°18-690 du 18 octobre 2018 du Conseil régional adoptant le règlement financier ;

VU l'avis de la commission "Euro méditerranée" réunie le 5 octobre 2020 ;

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur réuni le 9 Octobre 2020.

CONSIDERANT

- que depuis des décennies, le Haut-Karabakh est le théâtre de tensions entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan qui a donné lieu à une guerre entre ces deux Etats de février 1988 à mai 1994 ;

- que depuis le 27 septembre 2020, des conflits violents qui se poursuivent, ont éclaté dans le Haut-Karabakh entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan touchant aussi l'intérieur des terres ;

- que le Gouvernement arménien a décrété la loi martiale et la mobilisation totale de sa population masculine ;

- que ces affrontements entraînent des pertes matérielles importantes et font de nombreux blessés et décès aussi bien chez les militaires que dans la population civile ;

- que les populations locales ont un besoin immédiat de matériel humanitaire (médicaments, vêtements, etc.) ;

- que les associations arméniennes de Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont mobilisées au premier jour du conflit afin de récolter un maximum de stock de matériel d'urgence pour approvisionner les populations arméniennes dans le besoin ;

- que le Conseil de coordination des organisations arméniennes de France (CCAF Sud) coordonne à l'échelle régionale l'ensemble des actions entreprises par les associations issues de la diaspora arménienne et achemine un avion humanitaire pour l'envoi des collectes qui partira dans les prochains jours ;

- que les liens entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Arménie – et particulièrement la Région du Lori – sont très forts notamment grâce à l'importante diaspora régionale arménienne ;

- qu'étant donné le nouvel accord de coopération signé en novembre 2019 avec la Région de Lori, la Région souhaite aider la population arménienne en situation d'urgence ;

- que le soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au Conseil de coordination des organisations arméniennes de France Sud (CCAF Sud) permettra d'apporter une aide de 60 000 € pour l'acheminement de cet avion avec du matériel humanitaire pour les populations arméniennes ;

DECIDE

- de verser un don de 60 000 € au Conseil de Coordination des Organisations Arméniennes de France Sud afin de soutenir l'envoi de matériel humanitaire à destination des populations locales touchées par le conflit à la frontière avec le Haut-Karabagh ;

- d'engager 60 000 € en crédits de paiement sur le programme V111 « Action de coopération décentralisée », chapitre 67 du budget régional 2020.

Le Président,

Signé Renaud MUSELIER